

Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Ville de Saint-Malo, Direction de la Communication et des Relations Internationales et Direction des Transitions, pour le concours photo « Libérons la nature 2025 » disponible à la participation jusqu'au 27 janvier 2025.

Les données marquées par un astérisque dans le questionnaire doivent obligatoirement être fournies/cochées. Dans le cas contraire, la prise en compte de votre participation ne pourra être prise en compte.

La base légale du traitement des données est "consentement libre, spécifique, éclairé et univoque de la personne".

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants :

- Agents chargés du projet au sein de la Direction de la Communication et des Relations Internationales et de la Direction des Transitions

Les données sont conservées pendant une durée de 3 ans à compter du 27 novembre 2024. Au-delà de cette date, les données seront effacées. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données et ainsi renoncer à la réservation d'une session d'atelier à l'évènement.

Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter (le cas échéant, notre Délégué à la Protection des Données (DPO)) :

- Contacter le DPO par voie électronique : dpo@stmalo-agglomeration.fr
- Contacter le DPO par courrier postal : Le délégué à la protection des données Saint-Malo Agglomération 1 rue des Mauriers 35400 - Saint-Malo

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

La présente information est fournie en application du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (ci-après "Règlement Général sur la Protection des Données" ou "RGPD") et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (ci-après "Loi Informatique et Liberté").